

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 JUILLET 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 7 Pouvoirs : 6 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 25 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de St-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoints), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, BIGOT Patricia, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline et SALSON Danielle et MM FONTANT Louis-François, BOUQUET Julien, PARATIAS Cédric, BAUMELLE Nicolas.

Etait absent excusé : M. JOURDAIN David.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
IRLE Michel donne pouvoir à Joël ESTIVAL
TROULIER Stéphane donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec l'Association Nationale de Chèques-Vacances sur le territoire de Val d'Arcomie.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention avec l'Association Nationale de Chèques-Vacances afin de pouvoir accepter les paiements par chèques-vacances des touristes lors de leurs séjours en camping, mobil home, caravane ou en gîtes sur l'ensemble du territoire de Val d'Arcomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Nationale de Chèques-Vacances.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 31/07/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 07/07/2017. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 JUILLET 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 7 Pouvoirs : 6 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 25 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de St-Just), MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, BIGOT Patricia, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline et SALSON Danielle et MM FONTANT Louis-François, BOUQUET Julien, PARATIAS Cédric, BAUMELLE Nicolas.

Etait absent excusé : M. JOURDAIN David.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
IRLE Michel donne pouvoir à Joël ESTIVAL
TROULIER Stéphane donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion à l'Association des Acheteurs Publics.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet d'adhésion à l'Association des Acheteurs Publics.

En effet, l'A.A.P. répond à toutes les questions relatives à la commande publique et procède à la diffusion des bonnes pratiques d'achat avec la mise en réseau de documents types sur son site web.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2017 et à procéder au versement de la cotisation annuelle correspondante.

POUR : 31 voix ABSTENTION : 1 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 31/07/2017 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 07/07/2017. Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



• **ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS**

•
Bulletin d'Adhésion 2017

COLLECTIVITÉ :

☐ Première adhésion ☐ Renouvellement ☐ Réadhésion après interruption

REFERENT :

☐ M. ☐ Mme ☐ Melle

NOM : **PRENOM**

FONCTION :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

COURRIEL :

TEL : **TELECOPIE :**

Je, soussigné(e), souscris une adhésion à l'AAP donnant droit à bénéficier de tous ses services, pour une durée d'un an, de date à date.

☐ En tant que Collectivité.

☐ Collectivité de moins de 5000 habitants : le montant de la cotisation est de 90 €.

☐ Collectivité de plus de 5000 habitants et de moins de 50.000 habitants ou établissement public : le montant de la cotisation est de 190 €.

☐ Collectivité de plus de 50.000 habitants ou établissement public : le montant de la cotisation est de 290 €.

Fait à Le

•
• Signature

DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 JUILLET 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 7 Pouvoirs : 6 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 25 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de St-Just) MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, BIGOT Patricia, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline et SALSON Danielle et MM FONTANT Louis-François, BOUQUET Julien, PARATIAS Cédric. BAUMELLE Nicolas.

Etait absent excusé : M. JOURDAIN David.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
IRLE Michel donne pouvoir à Joël ESTIVAL
TROULIER Stéphane donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Mise en place du prélèvement automatique pour les factures émises par la collectivité.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée que pour offrir un nouveau mode de paiement aux redevables de la commune, il est envisagé de proposer, avec le concours des services de la DGFIP, un paiement par prélèvement automatique.

Le prélèvement supprime pour le redevable les risques d'oublis ou de retard de paiement, offre à la collectivité un flux de trésorerie plus régulier, et accélère l'encaissement des produits locaux.

La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un mandat de prélèvement SEPA (signé par le redevable, il autorise la collectivité à effectuer le prélèvement).

Le prélèvement en tant que tel ne donne pas lieu à la perception de commissions interbancaires, seul les incidents sont facturés par les banques.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **APPROUVE** la mise en place du prélèvement automatique comme mode de règlement supplémentaire à offrir aux usagers en plus des modalités existantes (numéraire, chèques) pour l'ensemble des recettes de la commune et de ses services

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches auprès des redevables et des services de la DGFIP pour mettre en place le prélèvement automatique.

POUR : 32 Voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 31/07/2017
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 07/07/2017
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le



DÉPARTEMENT DU CANTAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 25 JUILLET 2017

Conseillers en exercice : 39 Présents : 26 Absents : 7 Pouvoirs : 6 Votants : 32

L'an deux mille dix-sept et le 25 Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Bruno PARAN, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM PARAN Bruno (Maire), ALLANCHE Gérard (Maire délégué de Faverolles), CHASTANG Jean-Claude (Maire délégué de St-Just) MOULIADE Gérard (Maire délégué de Saint-Marc), RIVIERE Romuald, JULIEN Laurent, FALCON Christiane, DELMAS Henri (Adjoint), BOUDON Cécile, GENDRE Raymond, JULIEN Yves, CARTALADE Yannick, TONDUT David, ARCHER Jean-Sébastien, BIGOT Patricia, ESTIVAL Joël, DELMAS Véronique, PASCAL Jean-Louis, PELEGRY Hervé, BONIFACIE Alain, PORTEFAIX Eliane, DELORT Christian, ROCHER Nathalie, FONTANEL Nicolas, PELLEGRY Fabienne et AMOUROUX Angéline.

Etaient absents : Mmes MAGNE Céline et SALSON Danielle et MM FONTANT Louis-François, BOUQUET Julien, PARATIAS Cédric. BAUMELLE Nicolas.

Etait absent excusé : M. JOURDAIN David.

Pouvoirs :

THOMAS Vincent donne pouvoir à Gérard MOULIADE
PARAN Hubert donne pouvoir à Laurent JULIEN
LEVEQUE Jacques donne pouvoir à Véronique DELMAS
IRLE Michel donne pouvoir à Joël ESTIVAL
TROULIER Stéphane donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG
LIONNET Cécile donne pouvoir à Eliane PORTEFAIX

Monsieur TONDUT David a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de matériels pour les services techniques.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que depuis l'élaboration du Budget 2017 voté le 04/04/2017 avec l'acquisition de matériels pour les services techniques budgétée, les consultations ont été réalisées et le résultat final est le suivant :

Matériels	Entreprise	Adresse	€ HT	€ TTC
Utilitaire occasion ISUZU 3.5T 150 cv	Garage CHASSANG	Le Bourg 15110 FRIDEFONT	18 650	22 290
Débroussailleuse STIHL FR60 TC EM	ETS "PIGNOL	Le Bourg de Loubaresse 15320 VAL D'ARCOMIE	920	1 104
Kart débroussailleur ISEKI 950F	ETS PROTET	11 ZAC du Crozatier 15100 St- GEORGES	8 800	10 560
Remorque Trail 2F 2 essieux avec rehausse grillagée	ETS "PIGNOL	Le Bourg de Loubaresse 15320 VAL D'ARCOMIE	2 360	2 832
Lame à neige RC32 ID 3.2m	ETS ARVEL	11 ZA Pérache 63114 COUDES	4 100	4 920

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose à l'assemblée les différentes offres reçues pour chaque matériel et la décision finale de ces choix.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de l'acquisition de matériels pour les services techniques comme indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les bons de commande pour chacun des matériels auprès des établissements concernés.

POUR : 31 voix ABSTENTION : 1 voix

Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE
PARAN Bruno

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié 31/07/2017
qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 07/07/2017
Le présent extrait a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le





GARAGE - TAXI

CHASSANG Pierre - 15110 Fridefont
Tel : 04 71 23 57 22 - Fax : 04 71 23 55 47



MAIRIE DE VAL D'ARCOMIE

Devis N° : 513
Etabli le : 19/06/2017

15320 VAL D'ARCOMIE

Page n° 1

Informations sur le véhicule		Immatriculation :	00
Marque : Modèle : Kilométrage : Mise en circulation :	N° de Série : Genre : Couleur : Ingrédient :		

Référence	Qte / Tps	Désignation	Prix Unit.	Montant HT
FRCG	1,000	FRAIS D'IMMATRICULATION	450,00	450,00
VOUTI	1,000	VEHICULE OCCASION UTILITAIRE ISUZU 3L 150 CV 65000 kms ENVIRON TRIBENNE TITAN 3M20 SUR PRISE DE MOUVEMENT MISE EN CIRCULATION 20/01/2014 1ERE MAIN CLIM PACK ELECTRIQUE AUTORADIO BLUETOOTH PTC 3T5 AVEC ATTELAGE MIXTE ET GIROPHARE GARANTIE 12 MOIS	18 200,00	18 200,00

Libellé	Montant HT	Montant Remise	Montant Net	
Total Pièces	18 650,00		18 650,00	TOTAL H.T. 18 650,00
Total Main d'oeuvre				TOTAL T.V.A. 3 640,00
Total Ingrédient				TOTAL T.T.C. 22 290,00
Port				DIVERS T.T.C.
Divers H.T.				ACOMPTE
				NET A PAYER 22 290,00€
				Soit 146 212,82F

Ets PIGNOL

Le Bourg A75 - Sortie 31 15320 LOUBARESSE
Tél. : 04 71 73 71 46 - Fax : 04 71 73 70 21 - E-mail : ets.pignol@orange.fr

DEVIS COMPTOIR HT

Référence pièce : D265
Date : 02/06/17
Mode de règlement :

Mairie VAL D'ARCOMIE
Le bourg
LOUBARESSE
15320 VAL D'ARCOMIE

Référence	Désignation	Qté	Px Unit.	Rem %	Mt HT	TVA
DIV	DEBROUSAILLEUSE STIHL FR410 CE CT. <i>OU</i>	1,00	800,00		800,00	20,00
DIV	DEBROUSAILLEUSE STIHL FR460 TCEM CT. <i>Modèles à dos !!!</i>	1,00	920,00		920,00	20,00

Tx	Pièce		Huile	
	HT	TVA	HT	TVA
20,00	1720,00	344,00		
10,00				
	1 720,00	344,00		

Escompte de 2 % pour paiement anticipé

Récapitulatif			
Total HT :	1 720,00	Total TVA :	344,00
Remise :	%	Divers TTC :	
Escompte :	%	Total TTC :	2 064,00
Total HT Net :	1 720,00	Acompte :	
Port HT :		Net à Payer	
Frais HT :		2 064,00	

(Montant indicatif en Francs : 13 538,95 F)



Concessionnaire



MAIRIE DE VAL D'ARCOMIE

15320 VAL D'ARCOMIE

Objet :
Devis

Zac du Crozatier
le 21/07/17

- 1 Tondeuse débroussailleuse professionnelle ISEKI
SRA 950 F roues type agraire
Moteur Bicylindres KAWASAKI 24 CV,
Avancement hydrostatique à la main ou pied
4 roues motrices avec blocage du différentiel
Coupe de 95 cm réglable de 35 à 135 mm
Lame à couteaux escamotable
Siège et volant réglable
Réservoir avant 14 L
Garantie 1 an

Prix € HT
TVA 20 %

8 800,00 €
1 760,00 €

TOTAL € TTC A PAYER

10 560,00 €

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 27/07/17

PROTET S

TRACTEURS
Concessionnaire

Lindner

Kubota

Ets PIGNOL

**MATERIELS AGRICOLES - S.A.V.
MAGASIN LIBRE SERVICE MOTOCULTURE**

Tél. : 04 71 73 71 46 - Fax : 04 71 73 70 21

e-mail : ets.pignol@orange.fr

Fenaison : WELGER - LELY

A75 - Sortie 31

15320 LOUBARESSE



Mairie VAL D'ARCOMIE

Le bourg

LOUBARESSE

15320 VAL D'ARCOMIE

DEVIS

Date	N° Pièce	N° Client
25/07/2017	547	VALARC01

Référence	Qté	Désignation	Prix Unitaire	Montant HT	TVA	% Rem.
DIV	1,00	REMORQUE MAGNUM TRAIL2F DOUBLE ESSIEUX. RIDELLE AVANT ET ARRIERE AMOVIBLE CHASSIS ROBUSTE SOUDE COMPOSE DE BARRE LATERALES ROUE 155/70R13 PLANCHER BOIS ANTIDERAPANT ROUE DE SECOURS RAMPE ALU CHARGE UTILE 950KGS PTC 1300KGS	2 050,00	2 050,00	1	
DIV	1,00	REHAUSSE GRILLAGEE. GARANTIS 1 ANS LES FRAIS D'IMMATRICULATION POUR LA DEMANDE DE CARTE GRISE NE SONT PAS COMPRIS CAR NOUS N'AVONS PAS L'AGREMENT POUR LES CARTES GRISES LA PLAQUE D'IMMATRICULATION SERA OFFERT SI ACHAT	310,00	310,00	1	

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Nous nous réservons la propriété des marchandises vendues jusqu'à leur complet paiement. En application de la loi N°85.98 du 25/01/1985 art.121.

TVA			
Code	Taux	HT	TVA
0			
1	20,00	2 360,00	472,00
2	10,00		
Total TVA :		472,00	

Total HT Net	:	2 360,00
Total TVA	:	472,00
Total TTC	:	2 832,00
Acompte	:	

Net à Payer : 2 832,00 €

LAME DE DÉNEIGEMENT RC32 ID

Lame Mono raclage

Caractéristiques de la lame :

- Largeur totale de la lame : **3 200mm**
- Largeur déneigée en position biaise à 30°: **2 785mm**
- Poids de la lame : **350Kgs.**
- **Hauteur : 850mm.**
- Structure de la lame en acier à haute limite élastique (type E36-4) avec une **peinture époxy** cuite au four à 200°C et **tablier en polyéthylène haute densité, épaisseur 8mm.**

Hydraulique/Attelage: Fonctionnement par l'hydraulique du tracteur.

- Attelage sur plaque SETRA.
- Relevage de la lame par un vérin double effet avec sécurité par limiteur de descente.(nécessite 1 DE)
- Orientation hydraulique droite/gauche assurée par deux vérins double effet. Sécurité par clapet by-pass en cas de chocs latéral. (nécessite 1 DE)
- Oscillation (+/- 7°) permettant de suivre le dévers de la chaussée
- Bavette anti projection en caoutchouc souple montée sur le haut du galbe.

Racleur d'usure : **Couteau de base en caoutchouc pour traiter les neiges molles et souples.**

- Racleur **caoutchouc spécial** abrasion bi-shore 65/90, format 200 x 40 mm, angle d'attaque -5°.

Signalisation : Conformé à la **norme NFP 98-795** :

- Bandes rétro réfléchissantes classe II placées à l'avant et à l'arrière.
- Feux de gabarit à leds et lumifogs placés aux extrémités.
- Couleur orange travaux.
- Livraison.

L'ensemble au prix remisé de : **4100,00 € HT**